

et dans certaines disciplines, nettement insuffisant dans d'autres. Cela vient en partie - mais en partie seulement - du fait que les rémunérations pour les universitaires qui se consacraient à la préparation aux concours n'étaient faites qu'en heures supplémentaires. Il y a aujourd'hui une volonté de l'État de poursuivre à une grande échelle la formation des maîtres. Des moyens supplémentaires en locaux et en crédits doivent être accordés, tant pour les IUFM que pour la préparation des concours à l'intérieur des universités. Mais il serait très regrettable que les universitaires

rejetent les IUFM comme des corps étrangers, alors que leur investissement plus important dans les IUFM les ferait avancer dans la bonne direction, et qu'une attitude de boycott aggraverait les défauts des IUFM. Cela ne se fera que si le ministère est attentif aux critiques des universitaires, ce qui, jusqu'à présent, n'a été que très partiellement le cas. Si cela continue dans ce sens, on serait peut-être obligé un jour de supprimer purement et simplement les IUFM, ce qui amènerait un considérable désordre.

## Compte rendu de la réunion de la 32<sup>e</sup> section du CNU 9-13 juin 1992

La 32<sup>e</sup> section du Conseil National des Universités (CNU) s'est réunie, du 9 au 13 juin 1992 inclus, pour examiner les inscriptions sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeurs des universités (environ 1 100 candidats au total).

A l'issue de cette session, elle a souhaité présenter non seulement aux présidents des CSE (Conseils Supérieurs de l'Éducation) d'établissements, mais aussi à l'ensemble des chimistes, les principes qui ont guidé ses choix.

En préalable, la section a tenu à affirmer la nécessité de rajeunir, dans le présent et dans l'avenir, le corps des enseignants chercheurs relevant de la 32<sup>e</sup> section, principe dont elle a tenu compte tout au long de son travail.

### I – Liste de qualification aux fonctions de maître de conférences

#### 1. Recrutement des jeunes chercheurs

Afin de le favoriser, les candidats qui avaient soutenu leur thèse depuis un an ou moins d'un an ont été inscrits sur la liste de qualification.

Lorsque la thèse était soutenue depuis plus d'un an, il a été tenu compte :

- de l'intérêt du candidat pour la carrière d'enseignant chercheur (ATER, monitorat, postdoctorat...) et, pour les enseignants du second degré, du contact gardé (ou non) avec la recherche ;

- du caractère publiable de la thèse. En absence de publications, des refus d'inscription ont été décidés.

Dans le cas des thèses "confidentielles" n'ayant pu conduire à des publications, la commission n'a prononcé l'inscription sur les listes de qualification que si elle disposait d'informations suffisantes. Il est rappelé à ce sujet que les membres du CNU sont tenus au secret professionnel, et que les documents confidentiels peuvent être transmis au président de la commission qui pourra juger de la réalité et de la qualité des travaux.

#### 2. Candidats occupant un poste de chargé de recherche ou d'ingénieur

La commission a estimé que ces candidats devaient, dans un premier temps, demander leur détachement auprès d'un établissement désireux de les accueillir ; dans un second temps, la commission se prononcera sur l'opportunité d'une inscription sur la liste de qualification pour une titularisation éventuelle.

#### 3. Cas des industriels

La commission a prononcé l'inscription des candidats ayant une expérience de recherche et susceptibles d'apporter un plus aux établissements. Elle a refusé les autres dossiers, en particulier ceux des candidats dont les activités se situaient hors du domaine de compétences de la 32<sup>e</sup> section.

#### 4. ATER et moniteurs

La commission demande que, dorénavant, un rapport sur l'activité pédagogique provenant soit du président de la CSE, soit du Président du CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) soit impérativement joint au dossier.

### I – Liste de qualification aux fonctions de professeur

#### 1. Candidats maîtres de conférences

a) La commission a tenu compte de l'ensemble de l'activité : recherche, enseignement, responsabilités pédagogiques et administratives ; mais, elle a estimé que seuls les maîtres de conférences ayant toujours une activité de recherches au cours des cinq dernières années étaient susceptibles d'être inscrits sur la liste de qualification.

b) Elle a examiné avec beaucoup d'attention la dérive positive ou négative de l'activité recherche du candidat au cours des dernières années.

c) Elle a tenu compte de l'adéquation entre la production scientifique et l'âge du candidat.

d) Elle a considéré que les candidats ne faisant que de la recherche pédagogique et de la didactique en chimie et n'ayant plus d'autres activités de recherche en chimie ne pouvaient être inscrits, en 32<sup>e</sup> section, sur la liste de qualification aux fonctions de professeurs.

e) De même, les candidats ayant accepté des délégations ou des détachements dans divers organismes n'ont été inscrits sur la liste de qualification que s'il existait toujours une recherche significative avec encadrement de travaux de thèse.

f) La commission tient à affirmer qu'il n'y a aucun lien entre l'inscription ou le refus d'inscription sur la liste de qualification et l'examen du passage à la hors classe des maîtres de conférences.

## 2. Candidatures des personnels CNRS

La commission a tenu à affirmer son refus d'ostracisme vis-à-vis des personnels CNRS ; cependant, elle a jugé que l'évaluation de la production scientifique devait être plus sévère pour des chercheurs à plein temps et souhaité que les candidats aient manifesté un réel intérêt pour les tâches d'enseignement et d'administration qui font partie intégrante de l'activité d'enseignant chercheur. Dans ces conditions :

a) Les directeurs de recherche de grande notoriété internationale ont été inscrits sur la liste de qualification de même que les directeurs de recherche ayant une expérience récente et notable d'enseignement universitaire.

b) Les candidats, directeur de recherche ou chargé de recherche, n'ayant aucune expérience d'enseignement n'ont pas été inscrits sur la liste de qualification.

Il leur est demandé de démontrer leur réelle volonté de devenir enseignant chercheur, soit par une demande de détachement auprès d'un établissement universitaire, soit par une implication forte dans les enseignements de leur établissement.

## 3. Cas des industriels

La venue d'industriels au niveau professeur dans l'enseignement supérieur peut être profitable à condition qu'ils apportent réellement quelque chose de nouveau.

La commission a donc examiné cas par cas les candidatures, y recherchant, en particulier, les motivations et les liens déjà existants avec des établissements universitaires.

Toutefois, les inscriptions sur la liste de qualification ont été refusées pour les candidats n'ayant aucune expérience de recherches récentes.

## 4. Messages transmis auprès de certains établissements

Des refus d'inscription sur la liste de qualification ont été accompagnés de messages auprès des établissements ou des laboratoires correspondants ; plus spécialement :

a) lorsque la commission ne pouvait, au vu du dossier, déterminer le rôle réel du (ou des) candidat(s) au sein d'une équipe de recherche importante.

b) lorsque l'acceptation de la qualification de candidats au dossier moyen aurait permis à l'établissement de poursuivre une politique d'autorecrutement, alors que la discipline concernée réclame la venue de "sang neuf".

Enfin, la commission recommande à de jeunes et brillants chercheurs, tant maîtres de conférences qu'issus du CNRS, appartenant à des centres de recherche particulièrement dynamiques et puissants, d'essayer dans d'autres établissements.

# STAGES DE MODELISATION MOLECULAIRE

Formation Permanente de l'Université Paris-Sud XI ORSAY

## **M**odélisation moléculaire ; Module 1 du 8 au 12 Mars 1993

Initiation des stagiaires à l'utilisation de logiciels de modélisation moléculaire pour l'étude de problèmes concrets dans le domaine de la chimie organique et bioorganique ( analyse conformationnelle , isomérisation, réactivité...)

## **M**odélisation moléculaire ; Module 2 du 3 au 7 Mai 1993

Approfondissement des techniques de la modélisation moléculaire (dynamique moléculaire, calculs quantiques, établissement de corrélation structure - activité par des méthodes statistiques) et de leur applications ( pharmacologie, agrochimie).

### PROGRAMMES & INSCRIPTIONS :

Université Paris Sud XI  
Les Algorithmes Bât Euripide  
Tél. (1) 69 35 60 00

Formation Permanente d'Orsay  
91405 Orsay Cedex  
Fax. (1) 69 41 16 64